

Commune d'UFFHEIM**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM****DE LA SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 23 juin, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André RIBSTEIN, Maire.

Présents : ALMY René, PIGEOT Stéphanie, WADEL Patrick, SMALLWOOD Véronique, BARTH Julien, COLETTI Charlotte, HERTER Georges, MULLER Thierry, LOHRENGEL Gérard.

A donné procuration : M. Jean-Luc KOERPER à M. Patrick WADEL
Mme Clarisse HOLBEIN à M. André RIBSTEIN
M. Thomas LEIBY à M. Julien BARTH

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

Monsieur André RIBSTEIN souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal. Il constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Point 2 / Affaires financières
- Point 3 / Offre de soins sur le territoire
- Point 4 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers
- Point 5 / Rapport des Adjoints & Commissions
- Point 6 / Divers & Informations

Mis en ligne le 02/07/2025
Par le Maire, André RIBSTEIN

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Elodie LE GALLOUDEC, Rédacteur principal de 1^{ère} classe, faisant fonction de Secrétaire général de Mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 19 mai 2025 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par tous les membres présents.

POINT 2 / Affaires financières

2.1 Approbation de chèques

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les chèques suivants

156,07 € à titre de remboursement par Groupama du sinistre sur le coffret telecom Rue Sébastien Gutzwiller ;

250,00 € à titre de remboursement par Groupama de la franchise liée au sinistre sur le coffret telecom Rue Sébastien Gutzwiller ;

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser ces chèques.

2.2 Domaine public – Achat de terrain

Modification de la délibération du 17 mars 2025

Monsieur le Maire explique que les travaux de voirie de la rue Suttergasse nécessitent l'acquisition de la parcelle suivante :

- Section 1 n°350/121 d'une superficie de 0.60 are appartenant à Madame Marie WEINGARTNER pour la nue-propiété et à Madame Fernande KOERPER pour l'usufruit

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle suivante :

- Section 1 n°350/121 d'une superficie de 0.60 are appartenant à Madame Marie WEINGARTNER pour la nue-propiété et à Madame Fernande KOERPER pour l'usufruit au prix de 1.00 €.

CHARGE Maître Biechlin, notaire à Sierentz, d'établir l'acte authentique ;

HABILITE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous documents s'y afférant.

2.3 Terrains section 2 Lieudit Zaessmaettlen

Vu l'exposé de Monsieur le Maire stipulant que l'acquisition et la cession de parcelles prévues par la délibération du 17 décembre 2012 n'ont pas été enregistrées au livre foncier ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 8 octobre 2012 ;

Vu l'avis du domaine en date du 23 novembre 2012 ;

Vu le procès-verbal d'arpentage ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de vendre la parcelle section 2 n° 522 de 10,26 ares pour un montant total de 750 € aux Consorts Baur d'Uffheim ;

DECIDE d'acquérir les parcelles section 2 n° 520/1 et 521/1 de 10,26 ares pour un montant total de 750 € auprès des Consorts Baur d'Uffheim ;

DECIDE que les frais restent à la charge des acquéreurs ;

CHARGE Maître Biechlin, notaire à Sierentz, d'établir l'acte authentique ;

HABILITE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous documents s'y afférant.

2.4 Modification de la régie de recettes

Vu la délibération en date du 23 juillet 2001 instituant une régie de recettes ;

Vu la délibération en date du 13 octobre 2008 portant modification de la régie de recettes ;

Vu la délibération en date du 17 septembre 2018 portant modification de la régie de recettes ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Trésorier de Saint-Louis en date du 31 août 2021 ;

Vu la délibération en date du 20 septembre 2021 portant modification de la régie de recettes ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

MODIFIE la régie de recettes actuelle ;

FIXE les produits de la régie à l'encaissement comme suit

- des photocopies,
- de la location de la Maison des Associations,
- de la casse de la vaisselle de la Maison des Associations,
- de dons divers,
- de vente de divers ouvrages et livres appartenant à la Commune, etc...

selon les tarifs fixés lors du budget primitif ;

FIXE que le régisseur est tenu de verser auprès du Trésorier du Service de Gestion Comptable de Mulhouse le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à 1 220 €, et au minimum une fois par mois ;

FIXE que le régisseur est tenu de verser auprès du Trésorier du Service de Gestion Comptable de Mulhouse la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois ;

FIXE que le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

FIXE que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée, après avis du trésorier du Service de Gestion Comptable de Mulhouse, selon la réglementation en vigueur.

POINT 3 / Offre de soins sur le territoire

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait donné son accord de principe pour la prise en charge financière du recrutement et de la gestion d'un secrétariat à temps complet pendant 3 années au profit du pôle de santé de Sierentz en date du 22 mai 2023.

Le nouveau médecin ainsi que son assistant et son secrétaire sont en place depuis le 1^{er} janvier 2025 au pôle de santé de Sierentz.

La rémunération annuelle du secrétariat s'élève à 31 000 € à répartir entre les 7 communes ayant donné un avis favorable en 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord pour la prise en charge financière du secrétariat du Dr Sarah Wolf pendant 3 années et au prorata de la population de chaque commune signataire ;

HABILITE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et tous documents s'y afférant.

POINT 4 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers**4.1 Saint-Louis Agglomération**

Monsieur le Maire informe de la parution d'un arrêté préfectoral mettant en place des mesures contre le scarabée japonais dans les communes de Hégenheim, Huningue, Neuwiller, Saint-Louis et Village-Neuf.

Il explique les nouvelles modalités d'accès aux déchetteries à compter du 1^{er} octobre 2025. Un badge (physique ou dématérialisé) sera nécessaire pour y accéder en raison de l'installation de barrières.

Toutes les informations seront publiées dans le bulletin communal distribué début juillet.

Monsieur le Maire informe que la ferme Ribstein a participé à la nouvelle édition des Fermes Ouvertes organisées par Saint-Louis Agglomération le 15 juin 2025. Il indique qu'un pain 100 % local a été présenté à la dégustation. Il s'agit du Rustique des Lys fabriqué à partir d'une variété ancienne de blé cultivée « à l'ancienne ».

Enfin, il informe que le prochain conseil communautaire aura lieu le 25 juin 2025.

POINT 5 / Rapport des Adjointes & Commissions**5.1 René ALMY**

Monsieur René ALMY rend compte de l'Assemblée Générale du Centre de Soins du 12 juin 2025. Il en ressort que l'activité est stable.

5.2 Stéphanie PIGEOT

Madame Stéphanie PIGEOT informe que les effectifs de l'école d'Uffheim sont sous surveillance. Toutefois, elle explique que l'ouverture d'une classe n'est à l'heure actuelle pas actée et explique la procédure.

A la suite de l'envoi des effectifs prévus par la directrice de l'école auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale, un comité technique paritaire départemental se réunit début juin pour étudier l'état des élèves inscrits ainsi que les effectifs actuels, à la suite duquel certaines mesures de fermeture ou d'ouverture de classe peuvent être prises.

En septembre, les derniers ajustements sont effectués au regard des effectifs constatés au jour de la rentrée.

Comme indiqué ci-dessus, l'école d'Uffheim est sous surveillance et une ouverture de classe pourrait être actée le cas échéant même le jour de la rentrée scolaire.

Il est également important de savoir que les mesures dites de « carte scolaire » relèvent exclusivement du directeur académique des services de l'éducation nationale et que le Maire n'a pas de compétence dans ce domaine.

5.3 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 21 mai 2025.

❶ Déclaration Préalable DP 068 341 25 0017 déposée par Madame Linda VAN HEDDEGHEM, 16 A rue du Général Béthouard – 68510 UFFHEIM, pour l'installation d'un abri de jardin en résine dans le coin Nord-Ouest de la parcelle afin de cacher le mur voisin de la parcelle 654 d'une surface de 7,40 m² (2,18 x 3,42 x ht 2,26 m), section 1 parcelles 656 et 655 : Avis favorable.

❷ Déclaration Préalable DP 068 341 25 0018 déposée par Madame Aline ICHTERTZ et Monsieur Boris KASPER-ICHTERTZ, 14 rue Burggraben – 68510 UFFHEIM, pour la pose d'une piscine enterrée, dimensions d'après coque 6,20 x 4,40, de profondeur 1,50 m, section 2 parcelle 431 : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Cimetière du Mercredi 21 mai 2025.

Dossier instruit

- Demande d'autorisation de pose d'un monument cinéraire par l'entreprise Zanchetta de Village-Neuf, pour la tombe de Feu Véronique GOUX de dimensions 80 X 60 cm à la demande de Monsieur NACERI, domicilié 10 rue Bifang à UFFHEIM.

Avis favorable

Le Conseil Municipal entérine la décision.

POINT 6 / Divers & Informations

6.1 Agenda

Date	Réunion - Manifestation	Heure & Lieu
Mardi 24 juin	Commission Urbanisme	20 h 00 Mairie
Vendredi 27 juin	Barbecue communal	19 h 00 Hangar d'André
Dimanche 29 juin	Concert de la Musique	17 h 00 Eglise

Accusé de réception en préfecture
N° : 6803411-20250623-PV2025-06-23-DE
Titre : PV de transmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Vendredi 11 juillet	Barbecue communal Fête tricolore organisée par le FCU	19 h 00 Stade
Vendredi 11 au lundi 14 juillet	Reconstitution militaire	Casemate
Du 1 ^{er} au 5 août	Jumelage	
Lundi 22 septembre	Conseil Municipal	19 h 30 Mairie

6.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 21 mai 2025
- Procès-verbal de la Commission Cimetière du 21 mai 2025

6.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à la réunion du comité syndical du Territoire Energie d'Alsace le 17 juin 2025. Il confirme que la future subvention allouée aux travaux prévus dans la Suttergasse est bien inscrite au budget de TEA.

Il informe que de nombreux problèmes d'incivilités lui ont été communiqués ces derniers jours, que ce soit entre 2 voisins en raison du bruit ou au niveau de la Place du Sabotier. En ce début d'été, il est primordial de respecter le voisinage.

6.4 Tour de table

Monsieur Thierry MULLER demande pourquoi la fontaine devant la mairie ne coule plus. Monsieur le Maire répond que c'est en raison du chantier situé rue du 20 Novembre. Il a informé le conducteur de travaux qui doit prendre des mesures de correction pour rétablir la situation.

Monsieur René ALMY remercie les quêteuses qui ont récolté la somme de 7 586 € au profit de la Ligue contre le cancer.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 25.

Le Maire,
André RIBSTEIN.

Le Secrétaire,
Elodie LE GALLOUDEC.

**TABLEAU DE PRESENCE
POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM
DE LA SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025**

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Offre de soins sur le territoire

Point 4 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 5 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 6 / Divers & Informations

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Procuration</i>
<i>RIBSTEIN André</i>	<i>Maire</i>	---
<i>ALMY René</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>	---
<i>PIGEOT Stéphanie</i>	<i>2^{ème} Adjointe</i>	---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>	---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>4^{ème} Adjoint</i>	<i>Procuration donnée à Patrick WADEL</i>
<i>BARTH Julien</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	---
<i>SMALLWOOD Véronique</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---
<i>COLETTI Charlotte</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Procuration donnée à Julien BARTH</i>
<i>HOLBEIN Clarisse</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Procuration donnée à André RIBSTEIN</i>
<i>HERTER Georges</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	---
<i>MULLER Thierry</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	---
<i>LOHRENGEL Gérard</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	---